



DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DU MARCHÉ DE CREM DE LA STATION
D'ÉPURATION DE CAGNES-SUR-MER

25 AVRIL 2016



Pour **Christian ESTROSI, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Maire de Nice** **Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**, la collecte et le traitement des eaux usées constituent une priorité en termes de protection de l'environnement, de santé publique, de développement durable et d'économie touristique. En 2007, Nice Côte d'Azur inscrit dans son Schéma Directeur d'Assainissement, à la demande de la commune de Cagnes-sur-Mer, la création d'une nouvelle station d'épuration.

1^{ère} CREM DE FRANCE

C'est dans un esprit de cohésion que la Métropole Nice Côte d'Azur, avec les communes de Cagnes-sur-Mer, Villeneuve-Loubet, la Colle-sur-Loup et Saint-Paul de Vence se sont mobilisées pour ce projet d'intérêt général dans le cadre d'un partenariat exemplaire, en créant le Syndicat Mixte fermé de la Station d'Épuration de Cagnes-sur-Mer, présidé par Louis Nègre, Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer, 1^{er} Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La commission d'appel d'offres du SYMISCA vient de désigner le groupement d'entreprises OTV / Jean SPADA / SMBTP / SOLETANCHE BACHY France / Ai PROJECT / Cabinet MERLIN / ABC Architectes / VEOLIA EAU comme attributaire du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, pour un montant à hauteur de 84 millions d'euros TTC.

L'attribution de ce marché lancé le 8 janvier 2014, marque une étape supplémentaire dans l'avancement de ce projet majeur et structurant.

Le Syndicat Mixte fermé de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer

Le syndicat mixte fermé de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (SYMISCA), créé en juillet 2013 et composé de la Métropole Nice Côte d'Azur et des communes de Villeneuve-Loubet, la Colle-sur-Loup et Saint-Paul de Vence. Il **a en charge la construction et l'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer et des ouvrages complémentaires de stockage, de transfert et de rejet (émissaire de mer).**

C'est dans un esprit de cohésion que les partenaires se sont mobilisés pour ce projet d'intérêt général dans le cadre d'un **partenariat exemplaire**. Le choix de ce mode de coopération répond parfaitement aux enjeux du projet, en **mutualisant les compétences de chacun** des acteurs et en permettant de **créer les synergies nécessaires à sa réalisation**. Les partenaires **s'engagent ainsi à améliorer la qualité de vie de leurs habitants et préserver notre principale ressource naturelle : l'eau.**



Mener un tel projet sur une station existante, avec obligation de continuité de service pendant les travaux dans une zone sensible au cœur du tissu urbain de Cagnes-sur-Mer, ainsi que sur un nouveau site extrêmement exigü, aux multiples contraintes, **nécessite de réunir des moyens d'études et des capacités opérationnelles fortes. Les sociétés du groupement, chacune expertes dans leur secteur d'activité, allient leurs compétences et leur savoir-faire.**



OTV et Veolia :

dans l'ingénierie de l'Eau en conception, réalisation et exploitation (certifiés ISO 9001, 14001 et 18001)



Spada et SMBTP :

dans les travaux de Génie Civil d'ouvrages hydrauliques dans le traitement de l'eau



Groupe Merlin :

dans la maîtrise d'œuvre intégrée en conception et en réalisation



Soletanche Bachy :

dans les travaux spécifiques de procédés géotechniques, de fondation et d'amélioration des sols



AI Architecture et ABC Architectes :

dans la conception architecturale de stations d'épuration



1^{ÈRE} STATION À ÉNERGIE POSITIVE DE L'HEXAGONE

Installée à Cagnes-sur-Mer, en lieu et place de friches industrielles entre la voie ferrée et l'autoroute, l'usine, l'une des plus modernes prévues à ce jour, est la première station d'épuration de France à énergie positive. Autrement dit, elle produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme, justifiant une certification Bream Very Good, un label inédit pour une telle installation.

OBJECTIF



Une réelle économie d'énergie

- Une usine modulaire qui suit l'évolution des flux polluants au rythme des populations
- Une bonne isolation des ouvrages
- Des procédés peu consommateurs en réactif chimiques
- Une réduction continue et optimisée des masses et volumes des boues produites
- Une réutilisation optimale des eaux traitées par les unités pilotes
- Une association de moteurs à haut rendement et de moteurs à variateur de vitesse

La garantie d'une production d'énergie

- **Les dégagements thermiques** des machines tournantes **sont transformés en eau et en air chauds réutilisés dans le process**
- **Des panneaux solaires thermiques** couvrent un tiers des besoins de chauffe des digesteurs
- **Les besoins thermiques du sécheurs sont auto-suffisants**
- **Les besoins résiduels sont, quant à eux, assurés par l'énergie électrique** produite par la pompe à chaleur
- **En phase d'exploitation, des moyens de suivi des puissances récupérées et consommées** ainsi qu'un **progiciel de conduite énergétique optimisée** seront mis en place



OBJECTIF : Les exploitations seront certifiées ISO 5001 dès la 1^{ère} année d'exploitation

- Les boues, produites par les processus d'épuration des eaux, sont valorisées : **« hier sous-produits, sources d'énergie demain »**
- La station d'épuration produit **du bio-méthane, ensuite réinjecté dans le réseau urbain de gaz naturel**

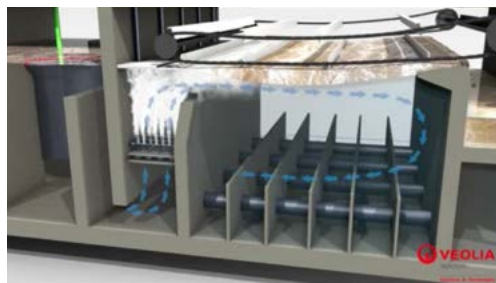
DES ÉQUIPEMENTS INNOVANTS ET PERFORMANTS

Pour garantir une exploitation optimisée afin de répondre au besoin en traitement des eaux du bassin de population du SYMISCA, le groupement a fait le choix technique innovant de procédés efficaces pour assurer une qualité des eaux traitées supérieure à celle définie par les normes de rejet. Parmi les plus notables :

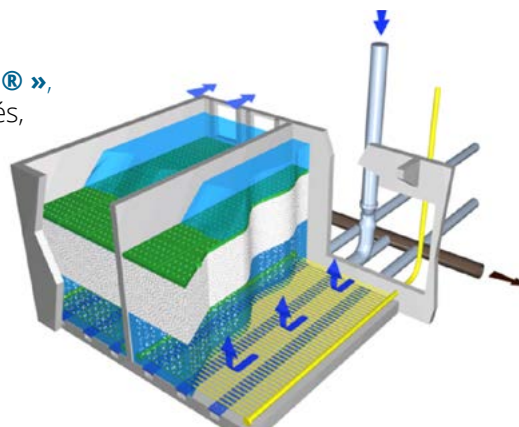
☛ **1 bassin de 2050 m³** pour le stockage des excédents de temps de pluie



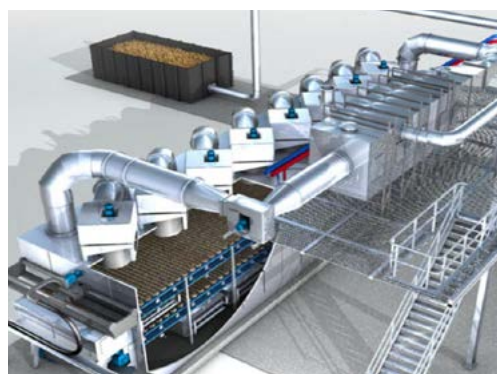
☛ **4 ouvrages de traitement primaire, Spidflow®**, dont une file en secours intégrale,



☛ **6 biofiltres nouvelle génération « Biostyr Duo® »**, ouvrages d'épuration ergonomiques totalement fermés, secourus par un maillage automatique, sans intervention en contact avec l'effluent,



☛ **1 sécheur référencé et une technologie à basse température** pouvant sécher les boues de 60 à 90 % de siccité.



UNE MAÎTRISE DES NUISANCES

Respectueux des populations installées à proximité, concepteurs et exploitants assurent la maîtrise des nuisances sonores et olfactives.

- Dès la phase travaux, les installations et la conduite de chantier permettent la préservation des riverains et des populations de toute nuisance
- Pour garantir, cette maîtrise pendant l'exploitation, des mesures sont adoptées :
 - Isolation acoustique des locaux
 - Aucun plan d'eau à l'air libre
 - Mise en place de sas à camions
 - Création d'une unité de désodorisation physico-chimique sécurisée complétée d'une unité de traitement au charbon actif de 30 000 m³/h et installation d'une unité de désodorisation physico-chimique associée à une unité de charbon actif de 7 000 m³/h pour le bassin d'orage dimensionnée de manière sûre
 - Mesure en permanence des performances de la désodorisation par des « nez » électroniques associés à des campagnes annuelles de mesures complémentaires d'odeurs avec modèle de dispersion

L'INSERTION SOCIALE, UNE PRIORITÉ

Intégration d'entités spécialisées dans l'insertion pour répondre aux préoccupations du PLIE :

- **La Varappe**
- **T+**, un acteur historique dans l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi
- **Degevry-Territoire**, une société positionnée sur les métiers de la métallerie et de la serrurerie.
- Il s'agit, également, d'implanter **une nouvelle entreprise d'insertion sur les métiers des VRD et de la fibre optique pour accompagner la collectivité territoriale dans ses futurs projets.**

27 000 heures

garanties sur la partie travaux inscrites dans une démarche de qualité



8 000 heures

sur la partie en phase d'exploitation

Le territoire se verra offrir de nouvelles opportunités professionnelles, en particulier des contrats de professionnalisation sur les métiers de la maintenance, la prévention des accidents, l'hygiène, la sécurité, les métiers de l'eau, la communication pédagogique, l'entretien des locaux et des espaces verts.

UNE ARCHITECTURE-SIGNAL EN ENTRÉE DE VILLE

Loin de se limiter à un rôle purement fonctionnel, **la nouvelle station d'épuration arbore une architecture-signal à l'entrée de Cagnes-sur-Mer : un bâtiment industriel traité comme un ouvrage résidentiel, cerné d'espaces verts.** Un véritable trait d'union architectural entre le Domaine du Loup et l'hippodrome.

Le minéral succède au végétal dans **une séquence cinématique, le long de l'autoroute, renforcée par le marquage de rythmes entre béton brut et lasuré, acier laqué et trouées d'arbres.**

L'ERP susceptible de recevoir jusqu'à 50 visiteurs présente un circuit pédagogique, conçu pour allier confort et didactique. Un circuit sécurisé par des enceintes isolées, des vitrages anti-explosion. Un itinéraire savamment pensé à l'intérieur de l'usine. Dès l'arrivée, le visiteur est plongé dans une douce lumière naturelle filtrée par la résille acier du plafonnier. Il est invité à emprunter un couloir, axe central de circulation de l'usine.



LA RECONFIGURATION D'UN SITE INDUSTRIEL EN PARC URBAIN

Sur le site de l'ancienne station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, entre le centre-ville et la Méditerranée, la nature retrouvera ses droits.

Les Cagnois pourront cheminer à loisir dans le parc urbain, le long des berges de la Cagne.

Le bassin d'orage, implanté sur la zone est de la parcelle à l'opposé de l'allée sur berge, sera recouvert de végétation.

Le projet paysager traduit la **reconversion d'un site industriel en un espace naturel dit « ouvert »**, composé d'une strate herbacée de type prairie et graminées d'espèces endémiques, ou acclimatées.



FICHE : FINANCEMENT ET PLANNING

COÛT PRÉVISIONNEL DU PROJET : 106 500 000 € TTC

| | |
|--|-------------------------|
| Etudes | 4 800 000 € TTC |
| Marché de CREM | 84 378 161 € TTC |
| Construction | 75 600 000 € TTC |
| Phase d'exploitation | 8 800 000 € TTC |
| Réseaux de transfert et émissaire | 14 400 000 € TTC |
| Dont part réseaux | 7 200 000 € TTC |
| Dont part émissaire | 7 200 000 € TTC |
| Acquisition terrains | 2 900 000 € TTC |

FINANCEMENTS : 97 700 000 € TTC (hors phase d'exploitation)

| | |
|--|---------------------|
| Métropole NCA | 49 867 000 € |
| Financement Villeneuve-Loubet | 27 730 000 € |
| Financement La Colle-sur-Loup | 10 922 800 € |
| Financement Saint-Paul-de-Vence | 5 480 200 € |
| Subvention AERMC | 3 700 000 € |

PLANNING DU PROJET :

- **2007** : la Métropole Nice Côte d'Azur inscrit dans son Schéma Directeur d'Assainissement la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer
- **2009** : le Conseil Communautaire entérine la décision budgétaire de construire une nouvelle station d'épuration
- **2013** : le syndicat mixte fermé de la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer (SYMISCA) est créé
- Lancement de la procédure : **janvier 2014**
- Remise des offres : **mai 2015**
- Auditions des 5 candidats : **septembre 2015**
- Réunion du jury et de la CAO le **04/03/2016** : attribution du marché au groupement OTV pour une durée de 9 ans
- Notification du marché : **fin avril 2016**
- Etudes de conception et d'exécution par le constructeur : **mai à novembre 2016**
- Démarrage de la phase travaux : **décembre 2016**
- Mise en eau : **fin 2019**
- Démarrage de la phase générale d'observation : **mi-2020**
- Essais de garantie et réception : **fin 2020**
- Phase exploitation : **fin 2020 à mi-2025**

